

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Vérification de fin de travaux FAFA (éclairage)

- Complexe sportif communautaire de Laiz NNI : 012030101
- Vérification le 30 septembre 2021 par Messieurs Gérard MONTBARBON, Bernard BOURDON et François PELLET.

## Vérifications décennales des terrains

- Stade municipal de Dompierre sur Veyle NNI : 011450101
- Vérification effectuée le 28 septembre 2021 par Messieurs François PELLET et Jean Paul BACONNET.
- Complexes sportifs de Chalamont NNI 010740102 et NNI 010740103
- Vérification effectuée le 30 septembre 2021 par Messieurs François PELLET et Jean Paul BACONNET.

## Rappel des vérifications des éclairages de cette saison

Localité	NNI	Terrain
ARBENT	10140101	STADE MUNICIPAL 1
ARBENT	10140102	STADE MUNICIPAL 2
BELLEY	10340102	STADE GEO COIFFET
BELLEY	10340101	STADE PAUL CHASTEL
BELLIGNAT	10310101	COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL SUD 1
BELLIGNAT	10310102	COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL SUD 2
BOURG EN BRESSE "La Chagne"	10530301	Stade Henri FLECHON
BOURG EN BRESSE "La Chagne"	10530302	STADE ASPTT
BOURG EN BRESSE "Des Vennes"	10530402	STADE Farouk NOUI
CERTINES	10690101	STADE DES BUCLANES
CHALAMONT	10740101	COMPLEXE SPORTIF 1
CHALAMONT	10740102	COMPLEXE SPORTIF 2
CHAVEYRIAT	10960101	STADE DANIEL MIVIERE 1
CHAZEY BONS	10980101	STADE LES CHANDELLES
CORMORANCHE SUR SAONE	11230101	STADE MUNICIPAL
CULOZ	11380101	STADE MUNICIPAL
FAREINS	11570101	STADE JEAN DUCROUX
FEILLENS	11590101	STADE DES DÎMES 1
FEILLENS	11590102	STADE DES DÎMES 2
FOISSIAT	11630101	STADE MUNICIPAL
GROSLEE SAINT BENOIT	13380101	STADE DE GROSLEE
JASSANS RIOTTIER	11940101	STADE DE GLETEINS 1

JUJURIEUX	11990101	STADE GERARD REVERDY
LAGNIEU	12020101	STADE RENE ROLLET 1
LAGNIEU	12020102	STADE RENE ROLLET 2
LAIZ	12030101	COMPLEXE SPORTIF COMMUNAUTAIRE
MALAFRETAZ	12290101	STADE DU MOULIN NEUF 1
MALAFRETAZ	12290102	STADE DU MOULIN NEUF 2
MANZIAT	12310101	STADE DE LA CHASSAGNE 1
MANZIAT	12310102	STADE DE LA CHASSAGNE 2
MARBOZ	12320101	STADE Fernand PIGUET 1
MARBOZ	12320102	STADE Fernand PIGUET 2
MEXIMIEUX	12440101	STADE DE LA PRAIRIE 1
MEZERIAT	12460101	STADE MUNICIPAL 1
MONTAGNAT	12540101	STADE LA CRAZ
MONTMERLE SUR SAONE	12630101	COMPLEXE SPORTIF 1
MONTREAL LA CLUSE	12650101	STADE ORINDIS 1
MONTREVEL EN BRESSE	12660201	STADE DU CES L'Huppe
NANTUA	12690101	STADE MUNICIPAL
NEUVILLE LES DAMES	12720101	STADE JEAN CLAUDE SOLLIER
REPLONGES	13200101	STADE DE LA MADELEINE 1
SERRIERES DE BRIORD	14030101	STADE JEAN CHRISTIN
ST ANDRE D'HUIRIAT	13340101	STADE MUNICIPAL 1
ST BEGNIGNE	13370101	COMPLEXE SPORTIF
ST DENIS EN BUGHEY	13450101	STADE ALFRED BERTHIER
ST DENIS LES BOURG	13440103	STADE MUNICIPAL 3
ST DIDIER SUR CHALARONNE	13480101	STADE ROMAIN VAILLANT
ST PAUL DE VARAX	13830102	STADE MUNICIPAL 2
THOISSEY	14200101	STADE DES PETITS OISEAUX
TREVOUX	14270101	COMPLEXE SPORTIF DE FETAN 1
VALSERHONE (ex Chat de Michaille)	10910101	COMPLEXE SPORTIF les ETOURNELLES 1
VILLEREVERSURE	14470101	COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL
VIRIAT	14510101	STADE PIERRE BRICHON
VIRIAT	14510102	PARC DES SPORTS 2

## **Informations générales**

### **Caractéristiques et dimensions de l'aire de jeu**

Les tracés font partie de l'aire de jeu et sont inclus dans les mesures. La largeur des tracés est intégrée à la distance mesurée.

Les dimensions de référence d'une aire de jeu sont de 105m x 68m. Ces dimensions sont obligatoires pour les niveaux T1 et T2 ainsi que pour tout nouveau terrain.

Des dimensions particulières sont spécifiées suivant le tableau ci-dessous :

	T3	T4	T5	T6	T7
Dim. Maxi.	105m x 68m	105m x 68m	105m x 68m	105m x 68m	120m x 90m (2)
Dim. Mini.	100 m x 65m (1)	100 m x 65m (1)	100 m x 60m (1)	90m x 45m	90m x 45m

(1) Pour mettre en œuvre ces dispositions, les deux conditions ci-dessous doivent être remplies :

- L'installation comportant une aire de jeu avec ces dimensions minima est déjà classée.
- Les autres critères nécessaires pour le niveau de classement de l'installation sont respectés. Cette disposition peut s'appliquer également dans le cas d'un changement de niveau, sous réserve qu'une impossibilité d'extension existe du fait d'une contrainte extérieure.

(2) L'objectif d'une aire de jeu de 105m x 68m demeure.

Pour la CDTIS : JF JANNET